

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 juillet 2022

Présents :

- Messieurs : *Joris HURIOT, Bruno HURIOT, Jérémy VALANCE, Francis GUILLET, Edouard MAILLARD*
- Mesdames : *Mathilde BERTRAND, Silvia ROPA, Christelle LOMBARD, Christine MARCHAL LABAYE, Dominique THOMAS, Janine TRELAT.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Gérard VOIRIN (pouvoir à Janine TRELAT), Magali GRANGY (pouvoir à Joris HURIOT), Loïc LIDDELL.*

Secrétaire de séance : Francis GUILLET

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 23 mai 2022

Unanimité

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Unanimité

3. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2022 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 juin 2022. Elle a pour mission d'élaborer le rapport portant sur l'évaluation des charges transférées.

Monsieur le Maire présente le rapport correspondant à l'assemblée.

10 CONTRE - 1 ABSTENTION

4. Avenant à la convention de fourniture de repas avec l'hôpital du Val du Madon

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention a été signée le 18 août 2014 entre la commune de Mattaincourt et l'hôpital du Val du Madon pour la fourniture de repas pour le service de restauration scolaire.

L'hôpital du Val du Madon a fait parvenir à la commune de Mattaincourt un avenant pour réviser le prix du repas. Cet avenant est justifié par le fait que le prix n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis 2016 et que des évolutions, à la hausse, des matières premières et des énergies sont constatées.

La fourniture du repas sera facturée, à compter du 1^{er} septembre 2022, 4,75 € l'unité.

Unanimité

5. Révision du tarif du service périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle vient d'approuver l'avenant, avec l'hôpital du Val du Madon, pour la fourniture de repas pour le service de restauration scolaire.

La revalorisation du repas par le prestataire qu'est l'hôpital du Val du Madon passe de 4,40 € à 4,75 € le repas. Aussi, il est proposé d'augmenter le prix demandé aux familles à 4,75 € le repas.

Unanimité

6. Modification du règlement de la cantine scolaire

Il est proposé de préciser de manière plus exhaustive les points suivants :

- Article 3 : « Tout repas réservé est facturé, sauf absence dûment justifiée. »
- Article 4 - Ajout : « Pour chaque repas consommé sans réservation préalable selon les modalités prévues par la collectivité, une majoration de 100 % du tarif sera appliquée, sauf cas de force majeure. En cas de litige, la preuve de l'inscription devra être apportée par la famille. »
- Article 3 - Ajout : « L'annulation des repas lors des sorties scolaires se fait au secrétariat de Mairie et à la charge des familles concernées. »

7. Participation financière des communes extérieures aux charges de fonctionnement de l'école publique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les frais scolaires de fonctionnement de l'année 2021/2022 dont le coût total s'élève à 75 864 €, soit un coût moyen par élève de 744,00 € (109 élèves).

Pour les élèves en classe de maternelle, le coût est de 50 522 €, soit un coût par élève de 1 443,00 €.

Pour les élèves en classe d'élémentaire, le coût est de 25 342 €, soit un coût par élève de 378,00 €.

Monsieur le Maire propose la nouvelle répartition annuelle suivante :

- Pour les élèves en classe de maternelle : 1 443,00 €/élève ;
- Pour les élèves en classe d'élémentaire : 378,00 €/élève.

Unanimité

8. Commerce multi-services - Avenant n°1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant pour le marché public de rénovation d'un local communal en commerce multi-services dans le cadre de l'opération « 1 000 cafés ».

Il concerne le lot « Electricité - VMC » pour un montant de 811,00 € HT.

Unanimité

9. Transferts de crédits

Monsieur le Maire propose les décisions modifications suivantes au budget primitif 2022, section d'investissement :

- Aménagement aux abords du cimetière communal, de la chapelle ronde et de la chambre funéraire : + 6 170 € ;
- Commerce multi-services : + 10 590 € ;
- Mobilier école publique : + 1 000 €.

Unanimité

10. Tarifs préférentiels - Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif préférentiel pour la location de la salle polyvalente pour les structures d'aide à l'action sociale des établissements publics ou privés (amicale, comité d'entreprise, ...).

Il est proposé d'appliquer, sur présentation d'un justificatif, une remise de 8 % sur la base des tarifs les plus élevés pour la location de la salle polyvalente, sauf le forfait « Energie - Fluides ».

Unanimité

11. Convention de partenariat avec l'association MUTUAC

Monsieur le Maire présente l'association MUTUAC qui a pour objet de rechercher et proposer à ses membres un contrat de santé groupe à des tarifs attractifs.

L'engagement de la commune est de permettre à l'association d'informer les administrés et de mettre à la disposition de MUTUAC une salle communale.

Une convention doit être signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Unanimité

12. Mise à disposition du désherbeur mécanique

Monsieur le Maire indique que des communes seraient intéressées pour louer notre désherbeur mécanique.

Aussi, dans un esprit de solidarité territoriale, il propose de louer cet équipement aux seules communes et de fixer un tarif de location à la journée à hauteur de 50,00 € (avec la brosse de nettoyage) et à 30,00 € (sans la brosse de nettoyage), sans manœuvre.

Unanimité

Informations diverses :

- Retour sur la journée des gestes qui sauvent. Il est retenu d'organiser une séance par an ;
- Situation financière de la commune : trésorerie de 458 500 € au 4 juillet 2022 ;
- Urbanisme/Habitat : présentation des orientations du CAUE des Vosges concernant l'étude préalable à la requalification de la séquence d'entrée Sud-Est et du carrefour formé par la rue du Centre, la rue Louis Pasteur et la route d'Epinal ;
- Point sur l'habitat vacant et dégradé à Mattaincourt ;
- Positionnement sur la maison frappée d'un arrêté de mise en sécurité : au regard des dépenses effectuées dans le cadre de cette procédure, les élus sont favorables au rachat, à France Domaine et pour l'euro symbolique, de la maison située au 11 rue Louis Pasteur ;
- Aménagement aux abords du cimetière, de la chapelle ronde et de la chambre funéraire : les travaux débuteront au mois de septembre 2022 ;
- Désordres/vandalisme au cimetière communal ;
- Présentation des chiffres de la délinquance de la gendarmerie pour l'année 2021 sur Mattaincourt.